

Délibération n° 2017-09-21

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017

Objet

Extension de
l'entreprise REDON
sur la zone des
Rivalets

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

20 septembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

3 octobre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 100
Votants : 104
Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, BRUN Pascale, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COSTON Marie, COUTAREL Bernard (suppléant de PELOU Michel), CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBOST Philippe, DYNDAIS Eric, EMIREN Bernard (suppléant de ESBELIN Nicole), FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GOUEZEC Jean-François, GREGOIRE Nathalie, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NAVA Georges (suppléant de ROUX Bernard), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PIERZCHALA Freddie, PRADIER Laurent, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), SALVINI Luc, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Absents ayant donné pouvoir (4) : BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, PETEILH Sandra à BLANJARD Michel.

Absents représentés (7) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, PELOU Michel, ROUX Bernard.

Absents (22) : BARBET Laurent, BARDY André, BASTIEN Gérard, BERNARD Jean-Paul, BLANJARD Michel, BOURGNE Françoise, CHEYNOUX Gérard, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGORIS Cécile, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MONIER-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, POMEL Michel, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Emilie.

VU l'avis favorable de la commission Economie et Industrie du 20 juin 2017 ;

VU le projet de promesse de vente ci-annexé ;

VU le plan de division et le plan du projet joints en annexe ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise de plâtrerie peinture REDON est installée dans la zone d'activités des Rivalets à Saint-Rémy-de-Chagnat depuis 2013 et que, dans le cadre du développement de son activité, l'entreprise souhaite s'agrandir ;

CONSIDÉRANT que le projet d'extension consiste en l'achat de 3 000 m² de terrain supplémentaire, dans la continuité de l'emprise actuelle de ses locaux et que cet agrandissement permettra de garer l'ensemble de leurs véhicules, stocker du matériel et libérer ainsi de la place dans le bâtiment actuel ;

CONDIDÉRANT que l'entreprise REDON, via la SCI NBTR, souhaite acquérir un terrain d'une contenance de 3 000 m², cadastré à ce jour ZA 340p – lot A pour construire un bâtiment de 400 m² environ ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle désignation cadastrale sera connue après la modification du parcellaire cadastral ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession des terrains est de 12 € HT du m², soit une vente qui sera consentie au prix de 36 000,00 € HT, soit 41 850,00 € TTC, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 5 850,00 € ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de cession figure dans le projet de promesse de vente ci-annexé ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- valider la cession du terrain de 3 000 m² cadastré à ce jour ZA 340p – Lot A selon le plan d'arpentage du géomètre à la SCI NBTR, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, dans les conditions ci-dessus définies ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ci-annexée avec la SCI NBTR, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant après accord d'A.P.I., portant sur le lot A de la parcelle cadastrée à ce jour ZA 340p pour une contenance de 3 000 m², pour un montant de 36 000,00 € HT, soit 41 850,00 € TTC, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 5 850,00 €, précision faite que les démarches relatives à la nouvelle désignation cadastrale dudit terrain sont en cours, après la réalisation par le géomètre du document d'arpentage ;
- désigner Maître Laurence GACHON, notaire à SAUXILLANGES pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser les cessions définitives et à signer tout document relatif à ces procédures.

Le cahier des charges de cession des terrains (CCCT) de la zone d'activité est consultable auprès des services d'API.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 14/10/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 14/10/2017

